MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (Les Veys)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/32 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 2 – Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels — M10. Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentanles-Marais (Les Veys), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige **COLLETTE** (pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF), Benoît **FIDELIN**, Patrick **THOMINES** (pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE)

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - pouvoir d'Aurélie GIGAN)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise — pouvoir de Bertrand LECONTE), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer — pouvoir de Miche MAUDUIT), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan - pouvoir de Gérard VOIDYE), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville — pouvoir de Laurent HUET), Aurélien MARION (Appeville), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – pouvoir de Valérie TORTEL), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – pouvoir de Christophe FOSSEY), Gérard TAPIN (Marchésieux – pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic **NOUVELOT, Marianne ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Louis LECAPLAIN (Grandcamp-Maisy — voix consultative), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Stéphanie MAUBÉ (Lessay), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Marianne TAP (Hémevez — voix consultative), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Dézert), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien MINICONI (Sous-préfet de Coutances), Adrien ALLARD (Sous-préfet de Bayeux), Marie COUELLIER (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin Denis LETAN, Agnès ORANGE, Nicolas FILLOL, Arnaud FEREY

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/32 Finances locales — Décisions budgétaires — Budget et comptes — AMBITION 2 — Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels — M10. Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer

La Communauté de communes de la Baie du Cotentin, la Communauté d'Agglomération du Cotentin et le Parc naturel régional souhaitent poursuivre leur coopération pour engager la Côte Est dans un réel projet de territoire, incluant les aléas liés au changement climatique dans les politiques publiques existantes.

La démarche « Notre littoral demain? » (2017-2020) a permis de faire un premier état des lieux et de déterminer une stratégie ; les collectivités souhaitent aujourd'hui la mettre en œuvre, dans le cadre du projet d'adaptation de la Côte Est du Cotentin au changement climatique, qui se déroulera sur une période de trois ans (2024-2026).

Ce projet se décline en 3 volets afin d'explorer les champs de la relocalisation, la sensibilisation et l'adaptation des activités.

Le volet 1 « Aménagement du territoire » concerne les actions visant à préparer le territoire à l'émergence d'opérations de relocalisation. Il est constitué de deux actions permettant de préparer la recomposition spatiale du territoire. Une troisième action vise à étudier la pré-faisabilité de la relocalisation du site historique d'Utah Beach, point identifié comme le plus sensible à l'érosion.

Le volet 2 « Sensibilisation » comprend deux actions permettant de créer une dynamique d'acceptation des futurs changements en poursuivant l'acculturation des différents publics.

Le volet 3 « Adaptation » doit permettre d'engager un travail concerté autour de l'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, et des habitations. Le volet agricole comprend la création d'un observatoire agro-écologique des prairies humides.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat de l'équipement nécessaire pour l'observatoire agro-écologique des prairies.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Code budgétaire : 24_M101_NLD_ADAP

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
2158 — Autres installations, matériel et outillage technique	40 000,00 €	1318 AESN	24 400,00 €
		1318 FONDATION DE FRANCE (SETEC)	7 800,00 €
		Reprise de l'excédent*	7 800,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			40 000,00 €

^{*} Fondation de France (Setec) perçu en 2023

Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'étude de pré-faisabilité du déplacement du musée d'Utah Beach, ainsi qu'au financement d'actions de sensibilisation.

Code budgétaire : 24_M102_NLD_RECOMP

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
6068 — Autres matières et fournitures	2 000,00 €	7472 RÉGION	2 000,00 €
617 – Études et recherches	100 000,00 €	74758 EPCI	24 000,00 €
6228 – Prestations de services extérieurs	25 000,00 €	74772 FEDER	104 000,00 €
6236 — Catalogues et imprimés	3 000,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			130 000,00 €

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- DONNE son accord sur ce dossier
- AUTORISE le président à signer tous les documents y afférents. ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme Transmis en préfecture le 29 avril 2024 Benoït FIDELIN, Président du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN 3 Village Contr. d'Ouve, BP 137 Saint-Grave de Marin 50500 CARENTAN-LES-MARAIS Tél. 02 33 71 61 90 vinfo@parc-cotentin-bessin.fr

